

Plan de cours

COURS : **Mise à niveau pour Mathématiques, séquence Technico-sciences de la 5^e secondaire**

PROGRAMME : 081.A6 Tremplin DEC – Orientation/Exploration
081.B6 Tremplin DEC – mise à niveau/préalables/cheminement

DISCIPLINE : 201 Mathématiques

Pondération :

Théorie : 4	Pratique : 2	Étude personnelle : 4
-------------	--------------	-----------------------

Professeurs du cours	Bureau	Poste	Courriel ou site Web
Natasha Dufour	C-184	2803	natasha.dufour@cegepmontpetit.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS

Vous pourrez utiliser le forum sur notre cours de math ou m'écrire un MIO en tout temps. De plus, vous pouvez prendre rendez-vous avec moi pendant les périodes ci-dessous :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi		11h00 – 12h00	10h00 – 11h00		11h00 – 12h00
Après-midi		14h00 – 15h00			
Autre					

COORDONNATRICE DU DÉPARTEMENT	BUREAU	poste	courriel
Natasha Dufour	C-184	2803	natasha.dufour@cegepmontpetit.ca

1 PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Séquence du cours

Le cours de mise à niveau de mathématiques TS5 a comme préalable absolu Mathématique de 4^e secondaire des séquences technico-sciences ou sciences naturelle ou bien, dans l'ancien programme, Mathématique 436 (ou 201-007-50), ou Mathématique 526 (ou 201-008-50);

Ce cours peut être substitué comme préalable absolu au cours 201-115-EM, Mathématique appliquée à l'aéronautique, pour tous les programmes de l'ÉNA.

Contexte d'étude

Ce cours d'introduction s'adresse aux étudiants qui s'inscrivent à des études de niveau collégial et qui n'ont pas suivi ou réussi les préalables de niveau secondaire en mathématiques; il a pour but d'assurer une formation de base dans des sujets considérés comme essentiels, avant d'entreprendre les cours de mathématiques et les cours d'autres disciplines prévues à leur programme.

Ce plan de cours doit être conservé par l'étudiant tout au long de ses études, car il sera utile au moment de l'activité d'intégration.

2 COMPÉTENCE DU PORTRAIT DU DIPLÔMÉ

– Ne s'applique pas.

3 OBJECTIF(S) MINISTÉRIEL(S) (CODE ET ÉNONCÉ)

Objectifs fondamentaux de formation :

- Analyser les fonctions algébriques et géométriques.

Éléments de compétence :

- 01 Analyser des situations en utilisant des fonctions réelles;
- 02 Résoudre des problèmes en utilisant des équations et des inéquations;
- 03 Résoudre des problèmes faisant appel à des figures équivalentes;
- 04 Résoudre des problèmes en utilisant des vecteurs géométriques;
- 05 Résoudre des problèmes en utilisant la trigonométrie et le cercle.

4 OBJECTIF TERMINAL DE COURS

Analyser des situations en utilisant des fonctions réelles et résoudre des problèmes à l'aide de divers concepts géométriques.

5 ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Les cours de deux heures prévus à l'horaire serviront à répondre aux questions des étudiants et à corriger certains exercices grâce à la classe virtuelle accessible via la plate-forme du cours de mathématiques que vous trouverez à l'adresse suivante : <https://maths.cegepmontpetit.ca/course/view.php?id=18>. La théorie d'un cours sera disponible au moins 48 heures avant celui-ci. Il s'agira de capsules vidéos dont les liens seront sur la plate-forme du cours. Les examens se dérouleront en présentiel au Cégep dans un lieu permettant de respecter les normes sanitaires en vigueur à ce moment. Si jamais il est impossible que l'examen se déroule en présentiel, celui-ci se déroulera en ligne et les modalités de passation seront annoncés au moins une semaine à l'avance.

Le travail personnel de l'élève en dehors des heures de cours est **indispensable à la réussite de ce cours**. Il est en particulier très important que l'élève complète, en dehors des périodes de rencontre en classe, les exercices qui n'ont pu être terminés au cours; il pourra ensuite demander au professeur des explications sur ceux qu'il n'aurait pas réussis.

L'apprentissage des mathématiques ne se fait pas uniquement *de façon passive*, en écoutant et en regardant faire, mais surtout *de façon active* en réfléchissant et en travaillant soi-même.

Centre d'étude en mathématiques : Le centre d'étude en mathématiques sous sa forme habituelle sera fermé pour la session. Par contre, un centre d'aide en mathématiques virtuel est développé dans Teams. Vous pourrez donc y trouver des ressources et aussi un forum où vous pourrez poser vos questions. Des enseignants iront répondre à vos questions à tous les jours (pas nécessairement en temps réel) et, au besoin, pourront vous contacter pour trouver des solutions à vos problèmes.

Votre enseignant demeure toutefois la personne à privilégier pour poser vos questions, c'est la personne la mieux placée pour vous aider !

6 PLANIFICATION DU COURS

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

1. Résoudre des problèmes en faisant appel aux polynômes du second degré.
2. Résoudre des problèmes faisant appel aux fractions rationnelles ou à des expressions contenant des exposants fractionnaires ou des radicaux.
3. Résoudre des problèmes faisant appel aux caractéristiques du graphique d'une fonction réelle.
4. Résoudre des problèmes faisant appel à des fonctions représentées par des droites.
5. Résoudre des problèmes représentés par une fonction polynomiale du second degré ou par une fonction racine carrée.
6. Résoudre des problèmes représentés par des fonctions exponentielles ou des fonctions logarithmiques.
7. Résoudre des problèmes se traduisant par des fonctions trigonométriques.

Les numéros de semaine suivent la même numérotation que le calendrier scolaire de la session A2020. Des permutations sont à prévoir pour les examens qui se dérouleront idéalement en présentiel.

SEM	NUMÉRO DE L'OBJECTIF D'APPRENTISSAGE	CONTENU	MODE DE FONCTIONNEMENT ET LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	RESSOURCES ET OUTILS TECHNOLOGIQUES (Lien URL)
1	Aucun	– Prise de contact progressive avec les étudiants pour vérifier l'accès à la plateforme	– L'enseignant communiquera avec les étudiants par MIO pour les détails.	– Plateforme de Maths et MIO.

		de Maths et aux cours à distance.		
2	1	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du plan de cours. - Algèbre de base : ensembles, intervalles, opérations, polynômes, équations et inéquations du 1^{er} degré. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan de cours sera présenté en classe virtuelle. - Les vidéos théoriques couvrant le contenu seront disponibles quelques jours avant le cours à distance. - Le cours à distance servira à répondre aux questions, à solutionner des exercices et à donner des explications supplémentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de cours disponible sur la plateforme de Maths. - Vidéos théoriques et documentation pertinente sur la plateforme de Maths.
3	1,2	<ul style="list-style-type: none"> - Factorisation et division de polynômes, équations et inéquations du 2^e degré, fractions rationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les vidéos théoriques couvrant le contenu seront disponibles quelques jours avant le cours à distance. - Le cours à distance servira à répondre aux questions, à solutionner des exercices et à donner des explications supplémentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Vidéos théoriques et documentation pertinente sur la plateforme de Maths. - Des notes de cours à lire ou à compléter viendront bonifier les vidéos théoriques.
4	2	<ul style="list-style-type: none"> - Opérations sur les fractions rationnelles, fractions complexes, équations et inéquations rationnelles, racines et exposants fractionnaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'avant dernier cours de la semaine 5 est consacré à répondre aux questions en vue de l'examen 1. - L'examen 1 se déroulera idéalement dans les journées EC du 29 septembre, 1^{er} ou 2 octobre et le dernier cours de la semaine 5 sera suspendu. 	
5	1,2	<ul style="list-style-type: none"> - Équations avec racine carrée et rationalisation. - Révision pour l'examen 1. - Examen 1 durant les journées EC. 		
6	3	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctions : définition et caractéristiques principales pour leur étude. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les vidéos théoriques couvrant le contenu seront disponibles quelques jours avant le cours à distance. 	
7	3,4	<ul style="list-style-type: none"> - Composées de fonctions, fonction réciproque. - Fonction valeur absolue. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le cours à distance servira à répondre aux questions, à solutionner des exercices et à donner des explications supplémentaires. 	
8	5	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction polynomiale du second degré. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'avant dernier cours de la semaine 10 est consacré à répondre aux questions en vue de l'examen. - L'examen 2 se déroulera idéalement dans les journées EC du 16 ou 18 novembre et le dernier cours de la semaine 10 sera suspendu. 	
9	5,6	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction racine carrée. - Domaine de fonctions composées. - Fonction exponentielle de base. 		
10	3,4,5,6	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction exponentielle transformée et équations exponentielles. - Révision pour l'examen 2. - Examen 2 durant les journées EC. 		
11	6	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction logarithmique. 		

		<ul style="list-style-type: none"> - Équations logarithmiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les vidéos théoriques couvrant le contenu seront disponibles quelques jours avant le cours à distance. - Le cours à distance servira à répondre aux questions, à solutionner des exercices et à donner des explications supplémentaires. 	
12	7	<ul style="list-style-type: none"> - Cercle trigonométrique et rapports trigonométriques. - Fonctions sinus, cosinus et tangente. 		
13	7	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports trigonométriques inverses. - Identités et équations trigonométriques. 		
14	1 à 7	<ul style="list-style-type: none"> - Révision de la session pour l'examen final. - Examen final durant les journées EC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les deux premiers cours de la semaine 14 sont consacrés à répondre aux questions en vue de l'examen final. - L'examen final se déroulera idéalement dans les journées EC du 18, 22, 23 ou 24 décembre et le dernier cours de la semaine 14 sera suspendu. 	

7 MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Examens : Il y aura deux examens intra-trimestriels écrits d'une durée de deux périodes dans des périodes d'examen commun. Un dernier examen récapitulatif aura lieu à la fin de la session. Il sera d'une durée de 3 périodes et aura lieu dans les dates d'examens communs. Chaque examen porte particulièrement sur le contenu spécifié, mais est aussi cumulatif puisque les notions de base sont nécessaires à la résolution des différents problèmes ; de plus, le dernier examen en est un de synthèse pouvant faire appel à toute notion préalable ou vue au cours. Le contenu présent dans chacun des examens peut être modifié selon la progression du groupe et il vous sera donné au moins une semaine avant l'examen.

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation et mode d'évaluation	Objectif(s) d'apprentissage	Critères d'évaluation*	Échéance † (date)	Pondération (%)
Examen 1	Examen écrit individuel d'une durée de 2 heures, en présentiel, aucune documentation permise, calculatrice interdite.	1-2	Voir les critères énumérés au point 12 : Autres règles départementales, à la section 4.3.4 Exigences. Si d'autres critères d'évaluation s'appliquent, ils seront présentés par écrit au moins une semaine avant l'évaluation sommative (article 5.1j de la PIEA).	Semaine 5	20 %
Examen 2	Examen écrit individuel d'une durée de 2 heures, en présentiel, aucune documentation permise, calculatrice interdite.	3-4-5-6		Semaine 10	25 %
Examen 3	Examen écrit individuel récapitulatif d'une durée de 3 heures, en présentiel, aucune documentation permise, calculatrice interdite.	Tous les objectifs, particulièrement 6-7		Semaine 14	30%
Devoirs WeBWork (environ 10)	Évaluations individuelles à faire en ligne à la maison sur la plateforme de Maths .	Tous les objectifs.		Tout au long de la session.	25 %
				TOTAL	100 %

Note 1 : Un examen échoué ne peut être repris. C'est une règle départementale.

Note 2 : Les copies d'examens corrigées seront disponibles pour les étudiants.

Note 3 : Tout manquement à l'honnêteté intellectuelle, de même que toute tentative ou collaboration à une telle action entraînent la note « 0 » zéro pour l'examen, le travail ou l'activité d'évaluation en cause.

Note 4 : La plupart des questions d'examens sont à développement et exigent des solutions complètes. L'étudiant peut s'attendre à devoir répondre à des problèmes d'application, à des questions théoriques

* Issus du programme d'études (critères de performance) et adaptés au niveau des étudiants (exigences évolutives) d'une session à l'autre. Les critères d'évaluation doivent être explicites et permettre l'observation des résultats (processus, produits, propos). Les critères d'évaluation seront présentés par écrit aux étudiants au moins une semaine avant l'activité d'évaluation sommative (article 5.1j PIEA)

† Les dates prévues pour les évaluations le sont à titre indicatif, la date sera communiquée en classe au moins une semaine avant l'examen.

(définitions, propriétés, lois, théorèmes, démonstrations) et à des questions de compréhension ou de synthèse.

Note 5 : À moins de consigne contraire, toutes les solutions doivent être détaillées. Les étapes essentielles doivent apparaître sur papier, et dans l'ordre approprié. Même lorsque la réponse finale est exacte, l'étudiant pourrait perdre des points s'il manque des étapes importantes de la démarche exigée.

Note 6 : Même si des examens en présentiel sont prévus, l'évolution des directives sanitaires et la disponibilité des locaux pourraient apporter des modifications à la planification de la session.

Note 7 : La moins bonne évaluation obtenue parmi les devoirs WebWork ne sera pas comptabilisée. Toutes les évaluations comptabilisées auront un poids égal.

Révision de notes

L'élève doit se référer à la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA) pour connaître les dispositions concernant la révision de notes (Agenda des étudiants). Le comité de révision de notes est constitué de trois professeurs, soit le professeur qui dispense le cours et deux professeurs donnant ou ayant déjà donné le même numéro de cours.

8 MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

Tout le matériel requis (notes de cours, capsules vidéos, exercices) sera disponible sur la plateforme de Maths au fur et à mesure que l'étudiant en aura besoin durant la session.

9 MÉDIAGRAPHIE

HAMEL, Josée. Mise à niveau Mathématique 2^e édition, ERPI sciences, 2017, 696 p. ISBN : 978-2-7613-7560-3.

10 CONDITIONS DE RÉUSSITE AU COURS

1. Note de passage

La note de passage du cours est de 60 % (PIEA, article 5.1m).

2. Présence aux évaluations sommatives

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA 5.2.5.1).

L'étudiant qui, pour un motif sérieux, est absent lors d'une évaluation sommative doit justifier son absence dans les cinq jours ouvrables qui suivent la date de l'évaluation. Il revient à l'étudiant de prendre les mesures pour rencontrer son professeur et lui expliquer les motifs de son absence avec pièces justificatives à l'appui. Si les motifs sont graves et reconnus comme tels par le professeur, des modalités de report de l'activité d'évaluation seront convenues entre le professeur et l'étudiant. Dans le cas contraire, l'étudiant se verra attribuer la note zéro pour cette évaluation.

3. Remise des travaux

Les travaux exigés par un professeur doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés. Les **pénalités** entraînées par les retards sont établies **selon les règles départementales** (PIEA, article 5.2.5.2).

En cas de retard les pénalités sont :

Pour les travaux de plus de 5 % : pour chaque journée de retard dans la remise d'un travail, il y a une pénalité de 25 % de la note maximale de ce travail. Pour les travaux de 5 % et moins : les retards ne sont pas acceptés. Un retard entraîne la note de 0.

4. Présentation matérielle des travaux

L'étudiant doit respecter les « Normes de présentation matérielle des travaux écrits » adoptées par le Cégep. Ces normes sont disponibles à l'adresse suivante : <http://rmsh.cegepmontpetit.ca/normes-de-presentation-materielle-des-travaux-ecrits-du-cegep/>.

Les **pénalités départementales** concernant le non-respect des normes de présentation matérielle des travaux (PIEA, article 5.3.2) sont :

Pour tous les travaux pour lesquels la contribution de l'étudiant ou de l'étudiante est complètement originale (travail manuscrit ou informatisé créé à partir de pages vierges), les normes applicables contenues dans le document « Normes de présentation matérielle des travaux écrits » du Cégep Édouard-Montpetit doivent être respectées. Pour tous les travaux pour lesquels la contribution de l'étudiant ou de l'étudiante est complètement originale (travail manuscrit ou informatisé créé à partir de pages vierges), si le barème d'évaluation n'accorde pas de points a priori pour le respect des normes de présentation, le non-respect des normes sera pénalisé par le refus du travail ou par une déduction allant jusqu'à cinq pour cent (5 %) de la note maximale du travail. Pour tous les travaux pour lesquels la contribution de l'étudiant ou de l'étudiante est complètement originale (travail manuscrit ou informatisé créé à partir de pages vierges) et dont la pondération pour la note finale du cours est d'au moins dix pour cent (10%), un minimum de cinq pour cent (5 %) de la note maximale du travail est accordé au respect des normes de présentation. Pour tous les travaux pour lesquels la contribution de l'étudiant ou de l'étudiante est partiellement originale et manuscrite (questionnaire troué à compléter, par exemple), les normes de typographie contenues dans le document Normes de présentation matérielle des travaux écrits du Cégep Édouard-Montpetit ne s'appliquent pas. Le professeur ou la professeure doit s'assurer que le canevas du travail respecte les normes de présentation applicables.

5. Qualité de la langue française

L'évaluation de la qualité de la langue (PIEA, article 5.3.1) doit respecter les critères et les valeurs établis par le département.

La **procédure départementale** d'évaluation de la qualité du français est :

La langue française est obligatoirement évaluée lors des examens, des devoirs et des travaux de session. La langue française est évaluée séparément du contenu disciplinaire ; sa pondération maximale sera de 10 % de la note totale. La pondération exacte sera indiquée sur le questionnaire de chaque évaluation. Cette pondération sera de 10 % des points alloués aux questions où l'usage de la langue française est attendu. La langue française sera toutefois évaluée pour l'ensemble de l'évaluation. La note attribuée sera déterminée en utilisant le ratio de l'Épreuve uniforme de langue, soit une faute par tranche de trente mots équivaut à la note de passage de 60 % lorsque les élèves ont accès à leurs outils de référence et un ratio différent (1faute par 25 mots équivaut à la note de passage) dans le cas contraire. Une faute d'orthographe d'usage qui se répète n'est calculée qu'une fois, dans la mesure du possible. Il n'y aura pas possibilité pour l'élève de corriger ses fautes afin de récupérer des points perdus. Un travail pourrait être refusé, ou son acceptation retardée, lorsque les fautes de français entravent trop la compréhension du texte. Les retards à remettre les travaux sont alors soumis aux pénalités prévues dans les politiques départementales. Un professeur, s'il le désire, peut aussi évaluer la langue française lors d'autres types d'évaluation (examen de laboratoire, rapport de laboratoire, test), selon la même méthode. La langue française est obligatoirement évaluée lors des présentations orales, selon la grille d'évaluation qualitative suivante (voir annexe). La pondération allouée à la langue française sera alors de 10% de la note totale.

11 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

(1) À moins d'une entente spéciale avec le professeur, en classe, sont interdits :

- L'usage des cellulaires, des cellulaires intelligents et des lecteurs de musique
- L'enregistrement audio et vidéo, ainsi que la prise de photos
- L'utilisation des ordinateurs portables et des tablettes à des fins autres que celles prescrites dans le contexte d'enseignement.

(2) Démarche à suivre par un étudiant ayant été absent à un cours :

- S'informer, auprès d'un autre étudiant de la classe, des échéances et/ou des documents remis par le professeur lors du cours.
- S'informer, auprès d'un autre étudiant de la classe, de la matière vue en classe et des exercices à faire.
- Utiliser les notes de cours d'un autre étudiant de la classe afin de compléter ses propres notes de cours.
- Étudier la matière vue en classe et faire les exercices requis.
- Si nécessaire et suite aux démarches précédentes, rencontrer le professeur pour obtenir des explications ou des informations supplémentaires.

12 RÈGLES DÉPARTEMENTALES

4.3 Modalités d'évaluation

4.3.1 Modes d'évaluation

Dans chacun des cours de mathématiques, les activités d'évaluation prennent l'une ou l'autre ou plusieurs des formes suivantes :

- a) Contrôles ou examens périodiques écrits ;
- b) Examen final de synthèse écrit ;
- c) Devoirs, tests, laboratoires ou travaux écrits à réaliser individuellement ou en équipe ;
- d) Exposés oraux filmés avec images et sons ;

Toute autre forme d'évaluation doit préalablement être approuvée par le Département.

4.3.2 Nombre d'activités d'évaluation sommative

Tout cours, sauf le cours 360-201-EM (Projet d'intégration), doit comporter au moins trois examens sommatifs (sans compter les examens de laboratoire).

4.3.3 Répartition des activités d'évaluation sommative d'un cours

Sauf pour le cours 360-201-EM (Projet d'intégration), la répartition des notes allouées à chacune des activités d'évaluation doit respecter les critères suivants :

- a) Aucun examen intra-semesteriel ne peut compter pour plus de 35% de la note finale ;
- b) Aucun examen final ne peut compter pour plus de 40% de la note finale ;
- c) L'évaluation terminale ne peut compter pour plus de 50% de la note finale ;
- d) La note cumulative allouée aux devoirs, travaux, tests et laboratoires ne peut excéder 35% dans les cours où un travail d'intégration est une exigence du plan-cadre de cours et ne peut excéder 25% dans les autres cours.
- e) L'examen de laboratoire est considéré comme un examen.

4.3.4 Exigences

Le Département a convenu des exigences suivantes relatives aux examens :

- a) L'étudiant peut s'attendre à devoir répondre à des problèmes d'application, des questions théoriques (définitions, propriétés, lois, énoncés de théorèmes, démonstrations), des questions de compréhension ou de synthèse, des questions calculatoires.
- b) L'étudiant devra démontrer son habileté à choisir lui-même et à utiliser correctement différentes méthodes vues au cours.
- c) Les solutions présentées doivent faire preuve de clarté et de rigueur. L'étudiant pourra être pénalisé pour une présentation désordonnée, incohérente ou imprécise d'une solution.
- d) Le symbolisme mathématique doit être utilisé adéquatement en tout temps. Une utilisation non pertinente ou inexacte d'un symbole ou d'une notation pourra entraîner une pénalité.
- e) À moins de consignes contraires, toutes les solutions doivent être détaillées. Les étapes essentielles doivent apparaître sur papier, et dans l'ordre approprié. Même lorsque la réponse finale est exacte, l'étudiant pourra perdre des points si des étapes importantes de la démarche exigée sont manquantes.
- f) Dans les problèmes à contexte concret, une réponse claire faisant référence au contexte du problème doit être énoncée.

4.3.5 Usage de la calculatrice aux examens

Chaque professeur prend une décision quant à l'autorisation ou non de modèles particuliers de calculatrices lors des évaluations en classe et l'indique à son plan de cours. Dans le cas où une calculatrice graphique ou programmable est autorisée, le Département de mathématiques reconnaît que, lors d'une évaluation, la possession de matériel non autorisé dans les mémoires de la calculatrice est un acte de plagiat.

4.3.6 Présentation des activités d'évaluation

Sur le questionnaire relatif à chacune des activités d'évaluation doivent apparaître les consignes relatives à l'activité d'évaluation ainsi que la pondération attribuée à chaque question et sous-question, sauf si la pondération donne de l'information sur la réponse.

4.3.11 Reprise d'examen

Au Département de mathématiques, il n'y a pas de reprise d'examen.

4.3.12 Conservation des évaluations pendant la session

En conformité avec les articles 4.2, 5.2.6, 6.2 et 6.2 (f) de la PIEA, un professeur peut conserver les copies corrigées des examens et des travaux en cours de session. Si le professeur décide de conserver les copies corrigées d'un examen ou d'un travail, il doit faire un retour en classe sur la correction de l'examen ou du travail, permettre aux étudiants présents en classe de prendre connaissance de leur copie corrigée de l'examen ou du travail, permettre aux étudiants de venir consulter leur copie corrigée de l'examen ou du travail à son bureau, conserver les copies corrigées de l'examen ou du travail à son bureau jusqu'à l'échéance du processus de révision de notes s'appliquant à cette évaluation. Le plan de cours de l'enseignant doit spécifier si les copies des examens et travaux en cours de session seront conservées ou remises aux élèves.

13 POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF), la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* (PPMÉTEHV), les *Conditions d'admission et cheminement scolaire*, la *Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : www.cegepmontpetit.ca/reglements-et-politiques. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

14 LE CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS – POUR LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les étudiants ayant un diagnostic d'un professionnel (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par voie à "Service, CSA" ou par courriel à servicesadaptés@cegepmontpetit.ca.

Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invités à communiquer avec votre professeur dès le début de la session afin de discuter avec lui des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.

15 ANNEXE

GRILLE DÉPARTEMENTALE DE CORRECTION DE LA QUALITÉ DE LA LANGUE			
Excellent (9 à 10)	Bien (8 à 9)	Passable (6 à 7)	Problématique (0 à 5)
Niveau de langue toujours approprié et vocabulaire toujours précis et riche.	Niveau de langue généralement approprié et vocabulaire assez précis et riche.	Niveau de langue plutôt approprié et vocabulaire plutôt pauvre et imprécis.	Niveau de langue inapproprié et vocabulaire pauvre et imprécis.
Discours toujours clair, cohérent et bien structuré.	Discours assez clair, cohérent et bien structuré.	Le discours manque souvent de clarté, de cohérence et il n'est pas très bien structuré.	Le discours manque de clarté, de cohérence et il n'est pas très bien structuré.
Respecte toujours, à l'oral, les règles orthographiques, syntaxiques et grammaticales.	Respecte habituellement, à l'oral, les règles orthographiques, syntaxiques et grammaticales.	Respecte peu, à l'oral, les règles orthographiques, syntaxiques et grammaticales.	Ne respecte pas, à l'oral, les règles orthographiques, syntaxiques et grammaticales.